

MÉMENTO DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE - LEGT ET LP

ADMISSION POST BAC 2011-2012

UN PORTAIL UNIQUE ET OBLIGATOIRE

Pour s'informer et s'inscrire dans la plupart des formations post bac

www.admission-postbac.fr

Intégré à la démarche globale de l'orientation active comprenant :

LA RECHERCHE D'INFORMATIONS

LE CONSEIL PERSONNALISÉ

UN DIALOGUE CONTINU AVEC L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE

L'INSCRIPTION

L'ADMISSION



Le
Principe



Le
Calendrier

1^{er} décembre : ouverture du volet « information » du portail - recherche d'informations sur les formations

20 janvier au 20 mars : saisie des vœux – orientation active (conseil de l'université)

2 avril au plus tard : validation des vœux et envoi des dossiers « papier » quand ils sont demandés (envoi exclusivement par les élèves et leur famille, y compris pour les candidatures en CPGE, le cachet de la Poste faisant foi)

8 au 10 mai : vérification de la bonne réception des dossiers « papier » par les établissements d'accueil

31 mai : date limite de modification du classement des vœux

07 juin, 21 juin, 14 juillet : 3 phases de propositions d'admission – les élèves ont 120 h pour répondre à chaque phase

22 juin au 15 septembre : procédure d'admission complémentaire

Ce calendrier est national. Il est accompagné sur le site d'un guide du candidat également national. Il sera utile de rappeler les consignes au lycéen tout au long de ces étapes.

AIDER LE LYCÉEN À BIEN POSITIONNER SES CANDIDATURES

L'information

LA RECHERCHE D'INFORMATIONS DÈS LA CLASSE DE 1^{RE}

- dans le cadre du PDMF développé dans l'établissement
- au moment d'INFOSUP et des salons « Sup' Nord-Est » et « Sup' Pyrénées »
- avec les Journées Portes Ouvertes (JPO)
- avec les journées d'immersion dans l'enseignement supérieur
- avec tous les outils d'aide à l'orientation
- dans tous les lieux ressources (CDI - CIO)

Le Conseil

L'AVIS ET LE CONSEIL PERSONNALISÉ

Du LYCÉE

En classe de première – de février à avril : Tous les élèves bénéficient d'un Conseil d'Orientation Anticipé mené par le Professeur Principal. A l'issue de ce conseil, les élèves de première peuvent demander, s'ils le souhaitent, un avis consultatif sur leur choix de poursuite d'études aux différentes composantes de l'enseignement supérieur au cours des manifestations académiques et locales.

En classe de terminale – au cours du conseil de classe du premier trimestre : L'avis donné par l'équipe pédagogique sur la fiche-support au dialogue s'appuie sur une connaissance globale de l'enseignement supérieur (*l'adéquation entre le profil du jeune et le choix de poursuite d'études*) et des instructions académiques (*Admission prioritaire en BTS/ DUT ; ouverture sociale des CPGE et des formations sélectives ; admission de droit des lauréats mention B ou TB des bacs technologique et professionnel*)

DE L'UNIVERSITÉ

En classe de terminale – au cours de la période de saisie des candidatures : Les universités donnent au candidat un conseil sur son/ses choix de licence. Il est souhaitable que les vœux de licence soient saisis le plus tôt possible (dès le 20 janvier) pour permettre aux jeunes de prendre en considération le conseil donné. Jusqu'au 20 mars, les élèves peuvent ajouter ou supprimer un vœu sur leur dossier. Les élèves doivent être encouragés à demander ce conseil. Il leur permettra de choisir les filières de formation supérieure qui correspondent le mieux à leur profil (*parcours de formation actuel et antérieur, compétences acquises, intérêts et goûts personnels*) et à leur projet professionnel.

LE CHOIX DÉFINITIF APPARTIENT À L'ÉLÈVE.

Le Dossier Unique

LA DÉCOUVERTE DU DOSSIER UNIQUE

En classe de première – Entre avril et juin

Les élèves découvrent le volet « Information » du portail, le fonctionnement et le calendrier de la procédure.

LE POSITIONNEMENT DES CANDIDATURES

En classe de terminale – Entre le 20 janvier et le 31 mai

Le classement doit refléter les souhaits de l'élève :

Il est important de savoir que les établissements d'accueil n'ont pas connaissance du rang des vœux formulés. Le fait de positionner un vœu en 5^e ou 6^e rang n'est pas pénalisant pour le classement réalisé par les commissions des établissements souhaités.

Le classement est déterminant pour la proposition qui sera faite :

Tous les vœux situés au-dessous de la proposition de formation obtenue sont automatiquement supprimés. L'élève n'obtiendra plus jamais de proposition sur les vœux situés au-dessous : ces places seront proposées à d'autres candidats (*l'objectif général étant de satisfaire le maximum de candidats*).

En 2010, 92 % des candidats avaient la proposition définitive dès la 1^{ère} phase d'admission.

LE CHOIX DES VŒUX ET LEUR CLASSEMENT PEUVENT ÉVOLUER :

Jusqu'au 20 mars l'élève peut ajouter ou enlever des vœux.

Jusqu'au 31 mai il peut modifier le classement des vœux.

Dès la saisie des candidatures, Admission Post Bac ordonne automatiquement les vœux afin d'éviter qu'un vœu unique non classé ne soit pas traité.

L'ORDRE DES VŒUX RÉALISÉ SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURES DU JEUNE RESTE CONFIDENTIEL.

.....ET L'ACCOMPAGNER PENDANT LES PHASES D'ADMISSION

07 Juin

1^{RE} PHASE DE PROPOSITION D'ADMISSION

Admission Post Bac donne à l'élève une seule proposition d'admission, la mieux placée sur sa liste de vœux

À partir de cette proposition, tous les vœux situés au-dessous s'annulent automatiquement

Mais les candidatures situées en amont restent encore possibles du fait des désistements éventuels d'autres candidats. Il est précisé pour chaque vœu : « refusé par l'établissement » ou « sur liste d'attente »

➤ Le lycéen fait une première réponse 120h au plus tard, après le résultat :

OUI DÉFINITIF : il accepte la proposition, il se reporte à la rubrique « message établissement » pour procéder à l'inscription administrative.

OUI MAIS : il accepte mais il espère avoir une meilleure proposition sur un vœu mieux placé.

21 Juin

2^E PHASE DE PROPOSITION D'ADMISSION

TROIS POSSIBILITÉS

Pas de nouvelle proposition d'admission :

➤ L'élève conserve sa réponse « oui mais » mais répond à nouveau.

Admission Post Bac donne une nouvelle proposition d'admission sur un des vœux mieux placé et précédemment indiqué en « liste d'attente » :

➤ L'élève peut accepter cette nouvelle proposition et se reporter au « message établissement »

Admission Post Bac n'a fait aucune proposition d'admission :

➤ L'élève doit ajouter de nouveaux vœux sur l'espace complémentaire de son dossier sans attendre la 3^e phase.

14 Juillet

3^E PHASE – ADMISSION

Admission Post Bac fait une **dernière** proposition d'admission :

➤ L'élève accepte définitivement ou démissionne de la procédure

OUI DÉFINITIF : Il se reporte au « message établissement » pour procéder à l'inscription administrative

Admission Post Bac n'a fait aucune proposition d'admission :

➤ L'élève doit ajouter de nouveaux vœux sur l'espace complémentaire de son dossier.

À partir du
22 Juin

PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

Pour les élèves n'ayant obtenu aucune proposition de formation à l'issue de la 2^{ème} phase et/ou de la 3^{ème} phase.

Pour les candidats qui ne se sont pas inscrits pendant la procédure normale (entre le 20 janvier et le 20 mars)

Pour les bacheliers technologiques et professionnels ayant obtenu un vœu de licence en procédure normale : ils peuvent en démissionner pour faire acte de candidature sur les vœux sélectifs disponibles en procédure complémentaire.

En début de procédure complémentaire, moins de 20% des formations sélectives sont disponibles.

Les ressources

- Parcours de Découverte des Métiers et des Formations : circulaire de septembre 2011 relative à la préparation de l'orientation dans les établissements du second degré et à la mise en oeuvre du PDMF.

- Mémo de l'orientation active en 1^{ère} et terminale 2011-2012 en ligne sur : www.ac-toulouse.fr

ONGLET « ESPACE DES PERSONNELS »,
RUBRIQUE « ORIENTATION » ET « PDMF »

Portail unique :

www.admission-postbac.fr

Site académique :

www.ac-toulouse.fr

ONGLET « ORIENTATION »,
RUBRIQUE « APRÈS BAC »

Site de l'Onisep :

www.onisep.fr/toulouse

Infosup novembre 2011 :

Espace Profs orientation
Conférences Admission Post Bac

www.ac-toulouse.fr

ONGLET « ORIENTATION »,
RUBRIQUE « INFOSUP »

Admission Post Bac

Pour le lycéen :

- Un nouveau droit
- Une plus grande équité
- Le respect de la liberté de ses choix
- La responsabilisation et l'autonomie

Pour l'enseignant

- Une démarche pédagogique progressive qui facilite l'accompagnement du lycéen

Pour Tous :

- Une simplification des démarches
- L'optimisation des ressources et procédures

Ce mémento est destiné à tous les professeurs principaux de Première et de Terminale des lycées publics et privés de l'Académie de Toulouse.

Il est consultable en ligne par tous les enseignants sur :

Le site académique :

www.ac-toulouse.fr

ONGLET « ESPACE DES PERSONNELS »,
RUBRIQUE « ORIENTATION » ET « PDMF »

et sur le site Onisep

www.onisep.fr/toulouse



Directeur de la publication : Olivier Dugrip - Recteur
Directeur délégué : Éric Dupuy - Délégué régional de l'ONISEP Midi Pyrénées
Rédactrices : Laetitia Godreau - (SAIO), Danièle Oudin - (ONISEP)
Conception & réalisation PAO : Marina Krief - (ONISEP)
Dépôt légal : octobre 2011